

Showroomprivé annonce la signature d'un protocole de conciliation portant sur le rééchelonnement de sa dette

La Plaine Saint Denis, France, le 08 janvier 2026, 18h00 CET – Showroomprivé, groupe européen spécialisé dans la vente événementielle, annonce la signature d'un **protocole de conciliation** avec ses principaux partenaires bancaires, sous l'égide de Maître Frédéric Abitbol, désigné en qualité de conciliateur par le Président du Tribunal de commerce de Bobigny.

Ce protocole d'accord marque l'aboutissement de la procédure de conciliation et vise à **réaménager et rééchelonner l'endettement bancaire du Groupe**.

Principales modalités financières du projet de protocole

À la date de signature, l'endettement bancaire du Groupe est principalement composé :

- d'un **prêt amortissable de refinancement** d'un solde en principal restant dû de **20 M€**,
- et d'un **crédit renouvelable** intégralement tiré pour un montant de **20 M€**.

Le protocole prévoit un report de 22 mois des échéances restant dues au titre du prêt de refinancement (soit deux échéances de 10 millions d'euros chacune en octobre 2027 et octobre 2028) et un report de la maturité des deux crédits de 22 mois également, soit au 17 octobre 2028.

Autres engagements clés

- Engagement de non-distribution de dividendes (ou autres paiements ou distributions similaires) aux actionnaires **jusqu'au remboursement intégral de la dette bancaire ainsi réaménagée**,
- Modification des covenants financiers avec la mise en place d'un **test annuel d'EBITDA**,
- Mise en place de **mécanismes de remboursements anticipés** applicables :
 - dans certains cas où le Groupe obtiendrait des ressources incrémentales, comme - par exemple - en cas de paiement, par les fondateurs de The Bradery, d'un **complément de prix (« earn out »)** au titre des accords conclus dans le cadre de la cession de la participation du Groupe annoncée le 22 décembre 2025,
 - si la trésorerie devait dépasser un niveau minimum lors de son point bas saisonnier d'activité.

Cet accord a pour objectif de **sécuriser la liquidité, d'allonger la maturité de la dette bancaire existante** et de **donner au Groupe la respiration et la visibilité financière nécessaires** à la poursuite de sa trajectoire de redressement et de création de valeur.

Étapes à venir

La mise en œuvre du protocole demeure soumise à son constat par le Tribunal de commerce de Bobigny, conformément aux dispositions des articles L.611-8 et suivants du Code de commerce.

Prochaines publications

Le Groupe arrêtera ses comptes 2024 et publiera ses résultats 2024 d'ici fin janvier 2026 et convoquera ensuite une Assemblée Générale au titre de l'exercice 2024 qui se tiendra avant le 31 mars 2026.

À PROPOS DE SHOWROOMPRIVE

Showroomprivé est un acteur européen de la vente événementielle en ligne, innovant et spécialisé dans la mode. Showroomprivé propose une sélection quotidienne de plus de 3 000 marques partenaires sur ses applications mobiles ou son site Internet en France et dans six autres pays. Depuis sa création en 2006, la société a connu une croissance rapide.

Coté sur le marché Euronext Paris (code : SRP), Showroomprivé a réalisé en 2024 un volume d'affaires brut TTC¹ de près de 1 milliard d'euros, et un chiffre d'affaires net de 650 millions d'euros. Le Groupe est dirigé par David Dayan, fondateur, et emploie plus de 1 100 personnes.

Pour plus d'information : <http://showroomprivigroup.com>

CONTACTS

Showroomprivé

Benoît Jacheet, Directeur Financier Groupe
investor.relations@showroomprive.net

Anthony Alfont
Relations.presse@showroomprive.net

NewCap

Communication financière

Thomas Grojean, Louis-Victor Delouvrier

Relations médias financiers

Gaëlle Fromaigeat, Nicolas Merigeau
showroomprive@newcap.eu